



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-037-2021-01

PUBLIÉ LE 15 JANVIER 2021

Sommaire

Agence Régionale de Santé

IDF-2020-12-23-056 - ARRÊTÉ N°DS/2020-054 Portant délégation de signature DU
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

(2 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé

IDF-2020-12-23-056

ARRÊTÉ N°DS/2020-054

Portant délégation de signature
DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE
RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DS/2020-054

Portant délégation de signature

DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé ;
- VU** le code de l'action sociale et des familles ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code du travail ;
- VU** le code de la défense ;
- VU** le code de l'environnement ;
- VU** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 3 septembre 2018.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Délégation est donnée à Madame Cécile SOMARRIBA, Directrice Veille et Sécurité Sanitaire, à effet de signer tous les actes relevant de sa direction.

Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à l'audience dans le cadre des dites procédures.

ARTICLE 2^e : Demeurent réservés à la signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France :

- Les actes de saisine du tribunal administratif et la chambre régionale des comptes
- Les arrêtés d'autorisation, de modification, de transfert ou de cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, à l'exception de ceux relatifs aux pharmacies d'officines et aux laboratoires de biologie médicale.

- Les correspondances de toutes natures, adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux parlementaires et aux Présidents des conseils départementaux

ARTICLE 3^e: En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Cécile SOMARRIBA, la délégation qui lui est conférée est donnée, à :

- Madame le Docteur Aurélie MISME, Directrice adjointe

ARTICLE 4^e: En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Cécile SOMARRIBA et de Madame le Docteur Aurélie MISME, délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence à :

- Monsieur Abdelmajid TALLA, responsable du département qualité / sécurité, pharmacie médicament biologique (QSPharMBio) ;
- Madame Valérie GODINOT, adjointe au responsable du département QSPharMBio ;
- Monsieur Matthieu METZGER, responsable du département Défense et Sécurité ;
- Madame Jane-Lore MAZUE, adjointe au responsable du département Défense et Sécurité ;
- Monsieur le Docteur Manuel ZURBARAN, responsable du département Veille, alertes et gestion sanitaires ;
- Madame Valérie QUERMELIN, adjointe au responsable du département Veille, alertes et gestion sanitaires ;
- Monsieur Michel HUGUET, responsable du département Réclamations, Evènements indésirables et Vigilances ;
- Madame le Docteur Marie-José MOQUET, adjointe au responsable du département Réclamations, Evènements indésirables et Vigilances ;
- Madame Emilie DAIMANT, responsable du département Point Focal Régional et coordination des alertes ;
- Monsieur Jérémy FOURNEL, sous-directeur de la gestion de l'épidémie COVID-19 ;
- Monsieur Damian MATHEY, adjoint au sous-directeur à la gestion de l'épidémie COVID-19.

ARTICLE 5^e: L'arrêté n°DS-2018/34 du 17 juillet 2018 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est abrogé.

ARTICLE 6^e: La Directrice Veille et Sécurité Sanitaire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 23 décembre 2020

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

signé

Aurélien ROUSSEAU